

TÉMOIGNAGES :
La liberté d'expression dans le monde P.6

Réseaux sociaux et
liberté d'expression
sont-ils compatibles ? P.5

N°9

LA PLUME

Journal Des Elèves Du Lycée St Denis

Hiver 2021

couverture : Aurore Bouchet

À LA UNE :

LA LIBERTÉ

D'EXPRESSION

Critique de livre :
Magus of the Library

P.13

Nos lycéens ont du talent :
Interview d'Amélie Lechat
et Maëva Froment

P.2

Actualités :
Info ou Intox?

P.3

SOMMAIRE

Actualités : page 2

- Nos lycéens ont du talent : concours « Bulles de mémoire »
- Info ou intox ?

Dossier spécial « liberté d'expression » : page 4 -17

- Vous avez la parole -
- Réseaux sociaux et liberté d'expression sont-ils compatibles ? -
- La liberté d'expression dans le monde -
- Les femmes et la liberté d'expression -
- Le Procès de Charlie Hebdo -
- L'affaire Mila -
- Donald Trump et les journalistes -
- Les limites de la liberté d'expression -
- La liberté d'expression dans la littérature -

Culture : page 18

- Les meilleurs livres à lire en cours de Français
- Un regard tourné vers l'espace ! LA LUNE

Loisirs : page 20

- Horoscope -
- Perle de profs et d'élèves -

EDITO

Nous avons consacré ce numéro de La Plume à la liberté d'expression mais que dire sur celle-ci qui n'ait déjà été dit ? Force est de constater que les discussions à son sujet—plutôt les inextricables polémiques—ravivent les discours publics et politiques comme l'assassinat du professeur Samuel Paty. En réalité, depuis les attentats contre Charlie Hebdo en 2015, nous pourrions avoir l'impression légitime que la liberté d'expression est asphyxiée par la multiplication des positions de chacun.

Loin de nous décourager, nous estimons que les lycéens aussi doivent s'emparer de cet objet abandonné aux querelles et aux controverses. La Plume a ainsi enquêté, dans notre propre lycée mais également dans un contexte international, pour connaître le positionnement des jeunes face à cette liberté souvent confuse. Nous l'avons nécessairement abordé à la lumière des réseaux sociaux et de la destitution symbolique de Donald Trump. Enfin, toujours très attachée à notre rubrique « culture », nous lui faisons largement écho dans nos propositions de découvertes culturelles même si vous remarquerez que nous sommes parfois un peu dans la lune.

Enfin, l'équipe est également heureuse d'annoncer aux professeurs de français que nous n'avons pas oublié de partager, cette fois-ci, nos coups de cœur en littérature classique !

Allez, nous vous laissons profiter de ce numéro un peu spécial qui, comme les jours, s'est un peu allongé à l'occasion de notre deuxième participation au concours Médiatiks. Bonne lecture !

Julie David

L'OURS

Rédactrice en chef : Charline ROUVEURE

Correctrices : Charline ROUVEURE, Jade PAYROU

Graphiste : Aurore BOUCHET

Community managers : Louis MOREL, Jenifer SAUZEAT

Directrices de publication : Amandine DEDEKEN et Julie TEYSSIER

Encadrants : Julie DAVID, Amandine DEDEKEN, Daniel DREVON et Julie TEYSSIER

Ont participé à ce numéro :

Evodie ARNAUD, Lucie BINET, Aurore BOUCHET, Cathy DEGOIT, Emeline DELHOMME, Julie FRERE, Maëva FROMENT, Amélie LECHAT, Bastien MAGAT, Louis MOREL, Lucas MURON, Jade PAYROU, Charline ROUVEURE, Jenifer SAUZEAT et Adeline SOPENA

Illustrations :

Aurore BOUCHET, Cathy DEGOIT, Emeline DELHOMME, Amélie LECHAT, Charline ROUVEURE

ACTUALITÉS :



Nos lycéens ont du talent !

Bonjour à tous, voici votre rubrique consacrée aux lycéens ! Pour ceux qui ne le savent pas, nous vous présentons des élèves ou des groupes d'élèves ayant gagné des concours ou encore ayant fait des choses incroyables !

Cette fois-ci nous allons vous présenter deux élèves talentueuses. Elles sont toutes les deux en première. En seconde, elles ont gagné le concours des bulles de mémoire, c'est un concours de BD sur l'engagement citoyen. J'ai eu la chance de pouvoir recueillir leur témoignage.

J : Tout d'abord, parlez-nous de vous !

Amélie : Bonjour je me nomme Lechat Amélie, j'ai 16 ans, je suis élève au lycée Saint-Denis.

Maeva : Je m'appelle Maeva Froment, j'ai 16 ans et je suis aussi en première générale au lycée Saint-Denis.

J : Comment avez-vous découvert ce concours ?

Amélie et Maeva : Nous avons découvert ce concours grâce au lycée, durant l'EMC, notre prof a décidé de nous inscrire au concours « bulle de mémoire ». Donc on a réalisé cette BD pour nos cours d'EMC.

J : Pouvez-vous nous présenter en quoi consiste ce concours

Maeva : Alors c'est un concours national auquel on a participé en seconde en cours d'EMC. On a dû se mettre en groupe, il y avait plusieurs sujets en rapport avec le thème : « S'engager pour la République ». Comme la Première Guerre mondiale avec l'engagement des femmes à l'arrière, la 2e guerre mondiale avec l'engagement des Français et des étrangers de la résistance, les guerres de décolonisation (Indochine, Afrique du Nord) et les opérations extérieures (OPEX).

Amélie : On devait raconter un moment de l'histoire en BD de 3 à 5 planches prédéfinies par les organisateurs du concours. On a eu le choix et finalement notre groupe a choisi la Seconde Guerre mondiale et plus précisément le début du génocide des Juifs.

J : Quel a été votre sentiment quand vous avez su pour votre nomination ?

Amélie : J'ai appris ma nomination par l'intermédiaire d'une amie, car les résultats étaient pendant le confinement et je n'avais pas beaucoup de connexion. Mais quand je l'ai su, j'étais heureuse, car j'avais mis plus de 3 mois à faire les dessins, puisque l'on m'avait

attribué le rôle de la dessinatrice de mon groupe. Pour arriver premier au concours !

Maeva : J'étais fière et contente, car c'est un travail qui nous a pris pas mal de temps (plusieurs mois) et dans lequel on s'est beaucoup investies donc c'était vraiment bien de finir 2e de la région.

J : Qu'est-ce que ce concours vous a apporté ?

Amélie : Ce concours m'a fait dessiner pendant longtemps, donc m'a fait persévérer. Cela m'a également appris à dessiner une mini BD et me sortir de ma zone de confort.

Maeva : Ce concours m'a tout d'abord apporté beaucoup de connaissances sur le sujet sur lequel on a travaillé. Pour mon groupe, c'était la Première Guerre mondiale avec l'engagement des femmes à l'arrière, cela m'a également permis de voir à quel point les femmes étaient aussi investies que les hommes. C'est vrai que l'on a plutôt l'habitude de parler des conditions des hommes pendant les guerres et a laissé de côté l'énorme travail des femmes à l'arrière.

J : Pensez-vous participer à nouveau à ce concours ?

Amélie : J'aurais bien aimé, mais personnel, faire une mini-BD, m'a pris énormément de temps, et cette année je n'aurais pas le temps.

Maeva : À vrai dire je n'y ai pas vraiment réfléchi, mais pourquoi pas ?! C'était vraiment intéressant d'y participer.

J : Un mot pour finir ?

Amélie : Pas grand-chose, à part que j'ai adoré réaliser ce concours ! J'attends patiemment le résultat des nationales (car ma BD a été envoyée aux nationales étant donné que mon groupe était premier).

Maeva : Oui, n'hésitez pas à vous lancer si ce concours vous intéresse parce que c'est très bien ! Si vous hésitez, il me semble qu'il y a des exemples de BD des années précédentes et des informations sur le site : <https://eduscol.education.fr/2046/concours-bulles-de-memoire>

Merci encore à nos deux lauréates Maeva et Amélie ! En espérant que cela inspirera les plus inventifs d'entre vous pour tenter vous aussi ce concours fabuleux et prouver à votre tour que tout est possible quand on le souhaite.

Propos recueillis par
Jade Payrou



Info ou intox ?



Cette fois ci, il y à deux vraies news et une fake news ! À vous de retrouver laquelle est fausse !

En Pologne, un éleveur a été tué par ses propres cochons. En effet, tandis que cet homme amenait ses cochons à l'abattoir, l'un deux s'est enfui avant de monter dans le camion car la grille avait été mal fermée. D'autres cochons l'ont suivi. L'éleveur a été obligé de leur courir après ce qui a entraîné un vent de panique parmi les autres cochons, qui se sont agités dans tous les sens. Le jeune homme a basculé et s'est fait écraser par plusieurs bêtes de 250 kilos. Un employé est arrivé à ce moment là et a appelé une ambulance. Malheureusement, l'homme est décédé pendant le trajet.

Dans le département de l'Orne, un homme a hérité, suite à la mort de ses parents, d'un coffre-fort contenant des affaires intimes et de nombreux documents de sa famille. Le meuble a finalement été vendu il y à 17 ans. Mais il y à quelques jours, le nouveau propriétaire est parvenu à l'ouvrir en achetant une clé semblable lors d'une brocante. Après avoir lancé un appel sur les réseaux sociaux, il est parvenu à retrouver le premier détenteur du coffre. Le propriétaire initial a donc pu récupérer de nombreux documents toujours cachetés, dont le testament de ses parents, des lettres et des médailles de son grand-père lors de la première guerre mondiale ainsi que des documents administratifs.

En Australie, un homme nu a été découvert en pleine zone marécageuse entouré de crocodiles. Criant à l'aide, deux pêcheurs l'ont repéré et sauvé. Il a raconté alors qu'il s'était perdu et qu'il avait survécu dans un arbre en mangeant des escargots. Les deux hommes l'ont amené à l'hôpital. Quand ils sont revenus prendre de ses nouvelles, ils n'ont pas pu entrer et ont appris que l'homme avait été arrêté pour ne pas avoir respecté son contrôle judiciaire dans une affaire de vol à main armée. L'homme qu'ils avaient sauvé était, en réalité, poursuivi dans plusieurs affaires.

La fake news du dernier numéro était :
Les manifestants contre les restrictions rentrant chez eux à l'heure du couvre feu.



- LIBERTÉ D'EXPRESSION -

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Le thème principal de ce journal est la liberté d'expression. Quoi de mieux que de vous donner la parole ? Nous avons interrogé environ 30 personnes du lycée. Élèves, surveillants, CPE et professeurs ont répondu à nos questions anonymement afin que le lycée puisse s'exprimer librement.

Tout d'abord, nous vous avons questionnés sur la définition de « liberté », ce que ce mot signifiait pour vous. Vos réponses ont été assez similaires, à savoir : « ne pas être soumis par certaines choses » ou « pouvoir de choisir » ou encore « agir sans contraintes » mais avec une barrière : « le respect des autres » et « la bienveillance ».

De même, pour la définition du mot « s'exprimer », vous êtes plutôt d'accord. Pour vous, c'est un « pouvoir », il permet de « croire, parler, penser, faire comprendre ».

Ce qui nous amène à la définition du terme « liberté d'expression ». En premier lieu, c'est un droit garanti par la Constitution, permettant à tout citoyen d'exprimer librement ses opinions.

Et comme tout droit, il est encadré par la loi. De ce fait, nous vous avons demandé s'il y a des limites. Vos réponses sont hétérogènes. Pour certains, « non, elle n'est pas limitée, d'où le mot liberté ». Pour d'autres, sa seule limite est « le respect des autres » ou « quand les propos incitent à la haine ».

Le gouvernement a également fixé des limites : la diffamation, l'injure, la provocation à la haine. Cela signifie : le racisme, l'antisémitisme, ou l'apologie du terrorisme.

En prenant en compte les limites de la loi, nous vous avons questionné sur la gravité pour vous de censurer un journal ou d'empêcher une personne de s'exprimer. Ici aussi vos réponses sont dissemblables : pour beaucoup, « oui, c'est grave », « oui car chaque personne a le droit de donner son avis, son opinion ». Pour d'autres, « non », « non, s'il y a un manque de respect ».

Nous avons continué sur la censure de la parole d'une personne. Quels sont les deux premiers mots qui vous viennent à l'esprit quand on évoque l'assassinat de Samuel Paty ?

Vos réponses étaient multiples, mais toutes semblables : « Laïcité, cruelle », « injustice, terrorisme », « horreur, peur », « hommage, tristesse », « intolérant, révoltant », « Charlie hebdo, violations des droits de l'Homme », « dégueulasse, inhumain », « choquant, honte ».

Enfin, pour clore ce questionnement, nous vous avons interrogé au sujet du lycée.

Au sein de l'établissement, certains se sentent écoutés sans jugement. Pourtant, nous pouvons malheureusement voir que de nombreuses personnes ne se sentent pas réellement écoutées. En effet, celles-ci pensent que les élèves n'ont pas assez la parole et que leurs demandes ne sont pas assez entendues.

De plus, certaines personnes ne se sentent pas en confiance pour parler de leur problème (comme des difficultés scolaires, ou encore des problèmes entre élèves). Cependant, des élèves nous ont confié qu'ils avaient une pleine confiance en leur professeur principal.

Après vous avoir interrogés, nous voyons donc que la liberté d'expression est un sujet important. Des personnes ont des avis parfois similaires, parfois totalement différents mais tous pensent que c'est important de pouvoir s'exprimer librement. Comme nous pouvons le lire dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (article 4).

Amélie Lechat, Maëva Froment

source : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>



RÉSEAUX SOCIAUX ET LIBERTÉ D'EXPRESSION SONT-ILS COMPATIBLES ?

Un réseau social est un site Internet ou une application qui permet aux utilisateurs, professionnels et/ou particuliers, de partager des informations, en publiant et/ou consultant différents contenus : texte, photos, vidéos, liens, etc... Ce sont de grands espaces de partage qui offrent la possibilité à des millions de personnes d'être interconnectées, indépendamment de leur situation géographique.

Cependant, une question se pose, pouvons-nous réellement publier tout ce que nous voulons ? En effet les réseaux sociaux font souvent appel à une liberté d'expression totale, mais est-ce le cas ? N'y-a-t-il pas des limites ou des règles ? Les réseaux sociaux sont effectivement soumis à des règles, cependant il est difficile de les déterminer dû au fait que ceux-ci ne connaissent pas de frontières géographiques et que selon les pays les lois concernant la liberté d'expression ne sont pas les mêmes. L'exemple le plus parlant est la confrontation entre la conception européenne et celle des Etats-Unis à propos de l'affaire de 2012 suite à des tweets publiés comportant deux hashtags—#unbonjuif et #unjuifmort—utilisés pour mettre en ligne des « blagues » antisémites. Face à ces tweets, l'Union des étudiants juifs de France a demandé à Twitter de les effacer et de leur communiquer l'identité des personnes les ayant mis en ligne. Ce que la compagnie américaine refusa d'effectuer. Cette affaire est particulièrement intéressante parce que les positions des deux parties, bien que contradictoires, sont justifiées et défendables puisque leur conception de la liberté d'expression est totalement différente et les lois de leur pays respectif aussi.

En effet, en Union Européenne l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de

l'homme (DUDH) reconnaît à tout individu le droit à « la liberté d'opinion et d'expression, [...] par quelque moyen d'expression que ce soit » avec des exceptions prévues, telles que la prévention du crime, la protection de la morale, ou bien celle de la réputation ou des droits d'autrui. Pour être plus clair, la loi interdit l'incitation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, ou d'un handicap. La négation de l'holocauste n'est pas permise non plus. Le principe de la liberté d'expression est ainsi contrebalancé par les droits



© Freepik

individuels. Ainsi, les tweets antisémites étaient bien des infractions au regard de la loi française.

En revanche, si le droit des États-Unis reconnaît la diffamation, qui n'est pourtant pas un crime, mais qui engage uniquement la responsabilité délictuelle de l'auteur, au contraire les propos homophobes, racistes ou négationnistes sont protégés par le premier amendement, à moins qu'ils incitent à une action violente imminente. Donc les tweets antisémites qui visaient à être des « blagues » n'étaient pas des infractions au regard de la loi américaine.

Aujourd'hui, aux Etats-Unis, la limite est encore bien plus floue. En effet, la liberté d'expression sur les réseaux sociaux prend une nouvelle tournure suite à la censure de Donald Trump par les entreprises privées (Twitter, Facebook, Snapchat, etc). Quelle est la place du Premier Amendement face à la puissance de ces grands groupes privés ? Qui décide de la liberté d'expression ? Qui est légitime pour surveiller la radicalisation des opinions en ligne ?

A défaut d'apporter une réponse satisfaisante à ces questions, nous pouvons tout de même affirmer sans nous tromper que cette liberté d'expression, loin d'être ébranlée par les derniers événements, a été réaffirmée en revenant au cœur de la plupart des débats. En France, l'assassinat de Samuel Paty n'a pas remis en cause la liberté d'expression, au contraire, cela a été une violente pique de rappel. Le lynchage public de l'enseignant (en ligne) qui a précédé le drame nous interroge nécessairement sur les failles des régulateurs en ligne. Toutefois, ne sommes-nous pas tous des régulateurs ? Si nous ne voulons pas voir ces outils de communication devenir des « médias de la haine », nous avons une responsabilité collective. Ne devons-nous pas (je pense à nous lycéens mais aussi à tous les utilisateurs) être plus attentifs et plus réactifs contre ces dérives ?

Panda

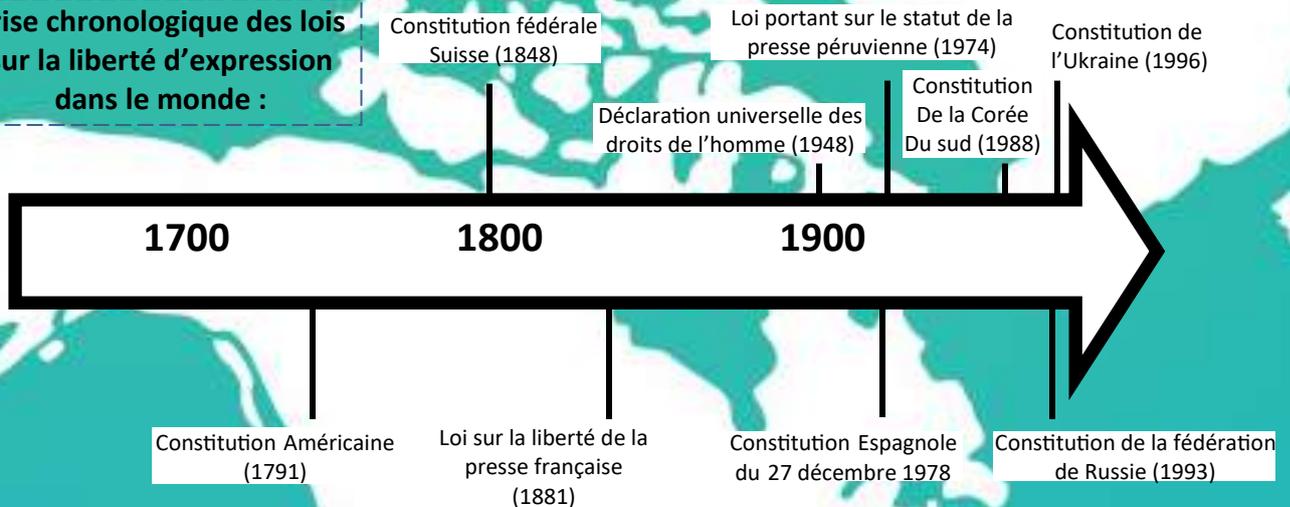
Sources : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-3-page-20.htm>

<https://www.ouest-france.fr/high-tech/internet/entretien-liberte-d-expression-ce-que-les-internautes-ont-le-droit-de-dire-sur-les-reseaux-sociaux-7022136>

"Quand les réseaux sociaux font la loi". *Courrier International*, n° 1577, 21 janvier 2021. p. 26 - 33

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LE MONDE, VUE PAR LES CITOYENS DU MONDE

Frise chronologique des lois sur la liberté d'expression dans le monde :



Bonne situation / Situation plutôt bonne / Problèmes significatifs / Situation difficile / Situation très grave (classement sur 180 pays)

▲ aucune censure

● partiellement censurée

■ surveillée

◆ censurée

En Amérique

• ÉTATS-UNIS 45^{ème} - Sarah

Que penses-tu de la liberté d'expression dans ton pays ?

- La liberté d'expression est protégée par le premier amendement, la première loi, de notre Constitution. C'est vraiment bien de savoir qu'on vit dans un pays où nous sommes libres de nous exprimer, même si certaines personnes en abusent pour répandre de la haine.

As-tu déjà eu l'impression qu'on t'empêchait de t'exprimer ?

- Oui la société m'a toujours donné l'impression que je ne pouvais pas m'exprimer pleinement ou faire certaines choses. Par exemple, si je suis dans une pièce avec d'autres personnes ayant différents points de vue, je me retiendrais souvent d'exprimer ma pensée.

Est-ce que tu sais s'il y a des lois qui limitent cette liberté ?

- Je pense qu'il n'y a pas nécessairement besoin de loi pour limiter la liberté d'expression, donc dans certains cas comme l'incitation à la violence, l'État ne peut rien faire pour nous protéger.

Les jeunes peuvent-ils s'exprimer ou agir à la fois au lycée et dans leurs villes ?

- Le premier amendement protège notre liberté de rassemblement, donc oui, nous pouvons légalement nous rassembler et former des groupes.

Penses-tu que la presse est plutôt contrôlée par L'État ou qu'elle est libre ?

- La majorité est libre, mais les entreprises peuvent elles-mêmes décider ce qu'elles diffusent ou non puisque ce sont des entreprises privées.

Les minorités peuvent-elles s'exprimer aussi librement que les autres citoyens ?

- Je pense que les minorités ont le même accès, mais souvent leurs manifestations sont fermées ou ignorées.

• PÉROU 90^{ème} - Camila

Que penses-tu de la liberté d'expression dans ton pays ?

- Dans mon pays, la liberté d'expression est importante. Quand quelque chose nous paraît injuste, nous faisons connaître notre opinion. Parfois, la presse abuse de la liberté d'expression.

As-tu déjà eu l'impression qu'on t'empêchait de t'exprimer ?

- Non.

Est-ce que tu sais s'il y a des lois qui limitent cette liberté ?

- Non, d'après moi il n'y a pas de lois qui limitent la liberté d'expression.

Les jeunes peuvent-ils s'exprimer ou agir à la fois au lycée et dans leurs villes ?

- Dans les lycées, universités, etc. il existe de petites associations de jeunes qui représentent tous les élèves. Mais la meilleure manière d'exposer son opinion reste les réseaux sociaux.

Quels sont, selon toi, les pays avec la plus grande liberté d'expression ?

- Les États-Unis.

Penses-tu que la presse est plutôt contrôlée par L'État ou qu'elle est libre ?

- Je dirais plutôt libre, la presse n'est pas contrôlée par le gouvernement, d'après ce que je sais.

Les minorités peuvent-elles s'exprimer aussi librement que les autres citoyens ?

- Oui, je pense que la liberté d'expression est vraiment accessible aux minorités.

En Asie

■ CORÉE DU SUD 42^{ème} - Park Jin et Lee Hanju

Que penses-tu de la liberté d'expression dans ton pays ?

- Je pense qu'elle est plutôt bonne en Corée du Sud.
- Ceux qui ne vivent pas en Corée du Sud ou qui ne connaissent rien à ce pays peuvent penser que notre manière de vivre est similaire à celle de la Corée du Nord ou de la Chine, qui ne sont pas des pays démocratiques, puisque nous sommes proches d'eux. Mais ce n'est pas le cas. Je ne suis pas sûre de nos possibilités en matière de liberté d'expression en réalité, mais, en tant que citoyenne de la Corée du Sud, je pense que nous sommes suffisamment libres de nous exprimer.

As-tu déjà eu l'impression qu'on t'empêchait de t'exprimer ?

- Oui, ça m'est déjà arrivé.
- Pas moi, mais les personnes qui vivaient dans les années 1910 à 1930, quand le Japon gouvernait la Corée, et même plus tard jusque dans les années 80, étaient très contrôlées, et l'on interférait avec leur liberté d'expression. Dans le premier cas (à l'époque coloniale japonaise) cette liberté était menacée par les autres pays, et dans le second (de 1950 à 1980) par le gouvernement coréen lui-même. Mais maintenant ce n'est plus le cas, car il est interdit de restreindre ces libertés.

Est-ce que tu sais s'il y a des lois qui limitent cette liberté ?

- J'ai vu aux informations qu'ils disaient que certaines lois existaient, pourtant ce n'est pas mon ressenti. Même s'il s'agit de chaînes d'informations publiques comme BBC.
- Oui je pense qu'il y en a, mais ce n'est pas dans l'objectif d'empêcher dire ce que l'on ressent ou d'interférer avec la liberté d'expression. La loi qui limite la liberté cherche à limiter les mensonges (par exemple, tu seras puni si tu mens ou si tu répands des informations mensongères). Mais si ta question est de savoir si en Corée du Sud il y a des lois comme celles en Iran ou dans n'importe quelle autre dictature, je ne pense pas qu'il y en ait. Chaque personne en Corée du Sud a sa propre liberté d'expression et personne n'a le droit d'interférer avec celle-ci.

Les jeunes peuvent-ils s'exprimer ou agir à la fois au lycée et dans leurs villes ?

- Je pense que les jeunes peuvent vraiment s'impliquer mais il y a tellement de façon de le faire que c'est dur à expliquer.
- Oui ils peuvent, et c'est considéré comme une action honorable du moment que ce n'est pas bizarre, ridicule ou en lien avec une association qui n'a pas de sens.

Quels sont selon toi les pays ayant la plus grande liberté d'expression ?

- Je pense que c'est la France, j'ai beaucoup appris de choses à propos de l'histoire française auparavant, et j'ai été très impressionné par la Prise de la Bastille.
- Je pense que ce sont à la fois la France et les États-Unis. De plus je crois que le F de France vient du mot « Freedom » (liberté).

Penses-tu que la presse est plutôt contrôlée par l'État ou qu'elle est libre ?

- Je pense que l'État la contrôle au moins un petit peu.
- Quand tu fais face à n'importe quel problème en Corée, tu peux dire ce que tu veux, quand tu le veux par le biais des réseaux sociaux ou face à des journalistes, lors d'une interview par exemple. Le gouvernement ne va jamais te punir du moment que tu ne mens pas (contrairement à la Chine, par exemple). Et je pense que je dois te dire qu'il y a une clause constitutionnelle qui dit que « chaque

Coréen et citoyen vivant dans ce pays possède la liberté de s'exprimer, le droit de réunion, ainsi que la liberté d'association et de presse ».

Les minorités peuvent-elles s'exprimer aussi librement que les autres citoyens ?

- A mon avis oui, c'est pareil pour tout le monde.
- Si tu parles des minorités en Corée, totalement, oui ! Un jour, quelques citoyens ont refusé de rejoindre l'armée, qui est obligatoire pour chaque homme coréen. Presque tout le monde en Corée leur en tenait rigueur et se moquait d'eux. Mais le gouvernement et la Cour Constitutionnelle ont mis en place une nouvelle règle juste pour eux. Cette action nous a prouvé que peu importe à quel point la demande peut sembler étrange à la majorité, cette demande peut être entendue grâce à la liberté d'expression.

■ RUSSIE 149^{ème} - Yana

Que penses-tu de la liberté d'expression dans ton pays ?

- Nous avons des libertés en Russie mais elles ne sont pas vraiment bonnes, parce que, quand quelqu'un fait quelque chose de « mauvais » ou dit quelque chose de « mauvais », ça peut créer beaucoup de problèmes et je pense que c'est terrible.

As-tu déjà eu l'impression qu'on t'empêchait de t'exprimer ?

- En général, je pense que je n'ai jamais subi ça. En classe d'histoire, on a un professeur avec qui on peut parler et dire si nous sommes d'accord ou non, donc là-bas nous avons la liberté d'expression.

Est-ce que tu sais s'il y a des lois qui limitent cette liberté ?

- Oui, nous avons quelques règles, quelques limites à la liberté d'expression dans notre Constitution, mais beaucoup de gens ne les respectent pas.

Les jeunes peuvent-ils s'exprimer ou agir à la fois au lycée et dans leurs villes ?

- Oui les adolescents peuvent répondre dans mon école. Il y avait un groupe de personnes plus âgées qui parlaient des problèmes de notre école et les choses dans ce genre, là bas nous pouvons dire et penser ce qu'on veut.

Quels sont selon toi les pays avec la plus grande liberté d'expression ?

- Je ne sais pas parce que je ne connais pas vraiment la politique des autres pays, et du mien non plus.

Penses-tu que la presse est plutôt contrôlée par l'État ou qu'elle est libre ?

- Je pense que c'est 50/50 parce que certains journaux, radios et chaînes de télévision font quelques mauvaises blagues sur le pays et ce n'est pas un problème. Mais pour les chaînes les plus importantes, je pense que tout est contrôlé par le gouvernement.

Les minorités peuvent-elles s'exprimer aussi librement que les autres citoyens ?

- Non, par exemple les gays, en Russie, la majorité des gens les détestent. Et je déteste personnellement ces gens homophobes. Les gays ne peuvent pas parler, ils essayent, mais ne peuvent pas. Personne ne veut les écouter et je pense que c'est irresponsable.

En Europe

● ESPAGNE 29^{ème} - Amalia

Que penses-tu de la liberté d'expression dans ton pays?

- Je pense que j'ai eu beaucoup de chance de naître dans un pays comme l'Espagne, où il y a une liberté d'expression quasi-totale pour les citoyens, et un pourcentage de discrimination très bas. Il y a une grande variété de nationalités et de cultures et je pense que cela permet au pays de s'enrichir. En Espagne, personne ne juge ta façon de penser où ce en quoi tu crois.

As-tu déjà eu l'impression qu'on t'empêchait de t'exprimer?

- Sincèrement non, je n'ai jamais eu l'impression d'être discriminée ou que je ne puisse pas m'exprimer. Mes parents viennent d'autres pays européens et jamais personne ne me l'a fait remarquer. Cependant, beaucoup d'Espagnols se sentent malgré tout gênés parce qu'ils viennent d'un autre pays ou simplement parce qu'ils ont d'autres idéaux politiques.

Est-ce que tu sais s'il y a des lois qui limitent cette liberté ?

- Je pense qu'il y a des censures ou des limites seulement quand les propos ont un rapport avec le roi d'Espagne.

Les jeunes peuvent-ils s'exprimer ou agir à la fois au lycée et dans leurs villes ?

- Les jeunes de mon pays ne sont pas très impliqués, je veux dire, qu'il y a évidemment des manifestations et autres, mais elles ne sont pas très soutenues. Je pense que 90% des adolescents utilisent les manifestations seulement comme prétexte pour sécher les cours, 10% seulement y vont avec de réelles intentions. Il existe aussi quelques petits groupes d'adolescents chargés d'organiser des événements pour soutenir une cause, mais ces groupes sont souvent éphémères.

Quels sont selon toi les pays ayant la plus grande liberté d'expression ?

- Je ne sais pas vraiment quel pays en a le plus mais sûrement un pays où cohabitent un grand nombre de cultures comme l'Amérique du Nord, l'Europe centrale et l'Océanie.

Penses-tu que la presse est contrôlée par L'État ou qu'elle est libre ?

- Je pense que la presse est très contrôlée par le gouvernement. Le gouvernement utilise la Presse selon sa volonté. Elle est soudoyée, cache certaines choses ou nous ment.

Les minorités peuvent-elles s'exprimer aussi librement que les autres citoyens ?

- Je pense qu'elles peuvent s'exprimer de la même manière mais les gens ne font pas forcément attention parce que nous vivons dans une société où nous faisons plus attention « aux puissants » qu'aux minorités.

● UKRAINE 96^{ème} - Nika

Que penses-tu de la liberté d'expression dans ton pays?

- La liberté d'expression est actuellement très bonne en Ukraine, il n'y a aucun problème.

As-tu déjà eu l'impression qu'on t'empêchait de t'exprimer?

- Je pense que personne ne va m'empêcher de le faire. Cependant, une majorité des gens vont, par exemple, regarder d'un œil désapprobateur les couleurs de cheveux trop vives et les membres de la communauté LGBT. Ils ne sont pas vraiment tolérants.

Est-ce que tu sais s'il y a des lois qui limitent cette liberté?

- Oh, je ne pense pas.

Les jeunes peuvent-ils s'exprimer ou agir à la fois au lycée et dans leurs villes ?

- Ils peuvent le faire sans problèmes, mais je ne connais pas les détails.

Quels sont selon toi les pays avec la plus grande liberté d'expression ?

- Je penserais plutôt à la Norvège.

Penses-tu que la presse est plutôt contrôlée par l'État ou qu'elle est libre ?

- Je pense qu'elle est plutôt libre.

● SUISSE 8^{ème} - Maeva

Que penses-tu de la liberté d'expression dans ton pays?

- Je trouve qu'en Suisse le peuple peut s'exprimer comme il le souhaite, il n'y a aucun problème de liberté d'expression.

As-tu déjà eu l'impression qu'on t'empêchait de t'exprimer?

- Non je me sens toujours très libre de dire ce que je pense et sans avoir peur de ce qu'on pourrait me répondre.

Est-ce que tu sais s'il y a des lois qui limitent cette liberté?

- Non, je ne pense pas qu'il y en ait.

Quels sont, selon toi, les pays ayant la plus grande liberté d'expression ?

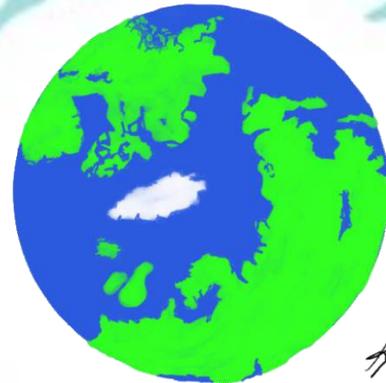
- Les pays nordiques (Suède, Norvège...).

Penses-tu que la presse est plutôt contrôlée par l'État ou qu'elle est libre ?

- Je trouve que la presse est libre.

Les minorités peuvent-elles s'exprimer aussi librement que les autres citoyens ?

- Tous les citoyens peuvent s'exprimer librement (même les minorités sachant qu'il n'y en a pas beaucoup en Suisse, ou du moins je trouve qu'elles sont peu représentées).



Jenifer Sauzeat et Louis Morel

Sources :

<https://rsf.org/fr/classement>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/>

Fichier:Internet_blackholes.svg

LES FEMMES ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'expression peut prendre plusieurs formes. Une de ses formes est l'égalité des sexes. Il est souvent remis en question, contesté voire réprimer.

Récemment, la Pologne a beaucoup fait parler d'elle. Le 22 octobre 2020, la Cour constitutionnelle a voté pour une proposition de loi qui durcit le droit à l'avortement dans ce pays. Ce texte vise à interdire l'avortement même si l'embryon a de graves malformations. Heureusement, grâce aux diverses mobilisations des Polonaises et même mondiales sur les réseaux sociaux, la décision de la Cour a été suspendue provisoirement. Cela montre que la liberté d'expression a une vraie force sur les évolutions de la société. Les différentes mobilisations et les manifestations permettent de faire valoir ce droit.

Le droit à l'avortement est également fragile dans beaucoup d'autres pays. Plus de quinze pays ont interdit totalement l'avortement dont Malte, l'Égypte ou encore le Congo. De plus, certains pays comme les États-Unis (où l'on compte beaucoup de conservateurs, souvent républicains) veulent supprimer ce droit.

L'IVG est l'un des droits fondamentaux des femmes. L'interdire est perçu comme une entrave à la liberté de choix et donc d'expression par une partie de la population mondiale.

En France, l'IVG est autorisée depuis la loi Veil de 1975. La loi est toujours la même aujourd'hui. Depuis 2013, la sécurité sociale prend en charge à 100 % les frais de l'IVG. Grâce à cette loi, le nombre d'IVG clandestins a chuté, jusqu'à son arrêt dans les années 90. Grâce à cela, et même si la loi n'a qu'un peu plus de 45 ans, elle a permis à beaucoup de Françaises de faire leur choix au niveau de leur corps et de la

naissance de leur enfant. Pour rappel, en 2018, une femme meurt toutes les 9 minutes d'un avortement clandestin dans le monde. 225 millions de femmes ne peuvent pas accéder à la contraception et enfin 300 000 femmes meurent des complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

La libération de la parole, au service de la liberté des sexes, va plus loin que la question de l'avortement. Saviez-vous que les protections menstruelles sont dotées d'une taxe « spéciale » appelé « la taxe tampon » ? Celle-ci existe partout dans le monde. Seuls 14 pays ne la pratiquent pas. Le dernier en date est l'Angleterre qui, depuis sa sortie de l'Europe le 1^{er} janvier 2021, a abandonné cette taxe. En effet, les pays membres de l'Union européenne sont obligés de mettre une taxe d'au moins 5 % sur les produits menstruels. Heureusement, les choses changent de plus en plus. Suite aux revendications menées par la députée travailliste Monica Lennon, les députés écossais ont voté en faveur du projet de loi pour l'accès gratuit aux protections périodiques le 24 novembre 2020. Déjà en 2018, l'Écosse avait mis en place un

programme de mise à disposition des protections périodiques dans toutes les écoles et universités.

En France, la distribution gratuite de ces produits est expérimentée dans certains lycées et universités (Université de la Rochelle). Encore une fois, c'est notre liberté d'expression qui permet de faire avancer notre société.

Enfin, l'égalité peine aussi à s'affirmer au niveau de la loi sur les violences conjugales. En France, en 2019, nous comptons 146 femmes et 27 hommes soit 173 morts au sein des couples. Nous n'oublions pas les hommes mais force est de constater que la grosse majorité des victimes est de sexe féminin. Même s'il y a des progrès dans la marche pour l'égalité entre hommes et femmes, les féminicides restent une préoccupation majeure dans le combat de la libération de la paroles des femmes, de leur corps et de leurs désirs.

Nous savons que notre liberté d'agir, de choisir et de penser est souvent bafouée. Nous devons pourtant garder à l'esprit que toutes ces libertés sont reliées à notre liberté d'expression et, malheureusement, si nous ignorons notre droit à nous exprimer, nous ne pouvons pas faire avancer les choses, nous nous empêchons d'être réellement libre en tant qu'individu et plus particulièrement en tant que femme.

Jade Payrou



© Freepik

Sources :
information.tv5monde.com
wikipedia.fr
lemonde.fr
rtl.fr
francebleu.fr
fr.statista.com



PROCÈS DE CHARLIE HEBDO

Le 7 janvier 2015 des terroristes revendiqués de Daesh ont attaqué Charlie Hebdo, un journal satirique postant des caricatures osées et provocantes. Ces islamistes ont commis cet acte à cause de nombreuses caricatures publiées mettant en scène le prophète Mahomet.

Le 2 septembre 2020, le procès s'est ouvert par la re-publication des caricatures de Mahomet. Nous allons donc revenir sur les moments qui ont marqué ce procès historique.

Le 7 septembre 2020, au quatrième jour du procès, la violence de cet attentat apparaît sur un grand écran. La cour est plongée dans cette journée sanglante. Chacun peut observer les enquêteurs arrivant sur la scène de crime et trouvant les corps inanimés des victimes exécutées par les frères Saïd et Chérif Kouachi.

Deux semaines plus tard, l'assistance est de nouveau glacée par les images des victimes juives de l'Hyper Cacher, abattues par Amédée Coulibaly, qui sont projetées.

Les trois survivantes ont mis des mots, des paroles remplies de larmes. Elles replongent, avec leur culpabilité, dans « l'horreur » des carnages.

Après ces témoignages bouleversants des parties civiles, des rires essuient brièvement les larmes. Des caricatures défilent sur l'écran de la cour d'assise représentant les fanatismes, le capitalisme et certains dirigeants politiques arrachant quelques fois un sourire à des accusés.

Seulement, l'actualité est venue rattraper l'audience.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Tout d'abord posons-nous la question de savoir ce que signifie vraiment la liberté de la presse.

La liberté de la presse permet de garantir aux journalistes la possibilité d'enquêter librement et d'informer les citoyens sur les sujets de leur choix. Grâce à elle, les médias sont libres de diffuser des avis différents, de commenter, de débattre et de critiquer (caricatures).

Dans la vie courante, la liberté de presse est devenue un synonyme de liberté d'expression sauf que cette idée reçue est fautive puisque la liberté de presse est un paramètre pour déterminer le degré de liberté d'expression d'un pays. Cependant, les deux vont de pair car si la liberté d'expression est faible la liberté de presse sera aussi très faible.

Elle est un besoin fondamental pour le « peuple » car cela permet de rester informé sur les différents événements qui se produisent et avec les nouvelles technologies, ces informations sont transmises de plus en plus rapidement.

Or, ce degré de liberté est menacé dans certains pays car les gouvernements autoritaires (comme le gouvernement Chinois) possèdent un droit de regard et donc de censure sur toutes les informations distribuées.

Le 25 septembre, l'annonce d'une attaque au hachoir commise près des anciens locaux de l'hebdomadaire refroidit l'atmosphère.

Trois semaines plus tard, le 16 octobre, c'est la décapitation du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty qui sème l'effroi. Il est mort après avoir montré à ses élèves les caricatures du prophète publiées dans Charlie Hebdo.

La Covid-19 n'a pas arrangé les choses. Brièvement suspendue après une suspicion de contamination le 24 septembre, l'audience fut interrompue deux semaines après que trois des accusés incarcérés ont été testés positifs fin octobre.

Il a repris le 16 novembre devant la cour d'assise spéciale de Paris. Le verdict est attendu le 27 novembre.

Lundi soir, la Cour d'assises spéciale a jugé coupables les 14 individus (11 présents et 3 en fuite ou présumés disparus) accusés d'avoir aidé les frères Kouachi et Amédée Coulibaly. Tous ont été condamnés à des peines allant de quatre ans de réclusion à la perpétuité.

Le seul condamné qui devra passer, s'il réapparaît, le reste de sa vie derrière les barreaux est Mohamed Belhoucine, présumé mort en Syrie et jugé par défaut. Son jeune frère, Mehdi, lui aussi né à Bondy (nord de Paris) et présumé disparu, a pour sa part fait l'objet d'une « extinction de l'action judiciaire », du fait de sa condamnation en janvier dans un autre procès. Les deux autres accusés à écoper de peines plus lourdes, 30 ans de réclusion assortie d'une peine de sécurité des deux tiers, sont l'épouse en fuite d'Amédée Coulibaly, Hayat Boumedienne, et le Franco-Turc Ali Riza Polat, présenté comme le « bras droit » du tueur de l'Hyper Cacher pour lequel l'avocate a aussitôt interjeté appel.

Charline Rouveure

Source : <https://www.letemps.ch/>



Dessin : Emeline Delhomme

Nous ne savons pas grand-chose de ces pays à part les miettes d'informations qu'ils veulent bien laisser filtrer.

Aujourd'hui la liberté de presse est donc bien présente mais elle se retrouve menacée et pourrait bien finir par être supprimée selon le bon vouloir des dirigeants.

Charline Rouveure, Panda, Bastien Magat

DONALD TRUMP ET LES JOURNALISTES

Depuis son arrivée à la Maison Blanche, Donald Trump n'a cessé de se dresser contre les journalistes. Il a été au cœur de nombreuses polémiques, suite à des altercations. Il n'a cependant pas hésité à les remettre à leur place, que ce soit justifié ou non.

Mais alors, pourquoi fait-il cela ?

Tout le monde connaît Donald Trump : têtu, déterminé à avoir le dernier mot, peu de journalistes arrivent à lui tenir tête. Rappelons que dès son arrivée à la Maison Blanche, il n'avait pas hésité à mettre les choses au clair, et avait déclaré sur Twitter : « Je suis en guerre contre les médias ». Il a eu le mérite d'être franc, et les journalistes savaient donc à quoi s'attendre. Souvent accusés de

menteurs, diffuseurs de « fake news », les journalistes avaient rarement l'opportunité de riposter face à l'ancien président. Donald Trump est apparemment très vite agacé : dans une récente interview qu'il a accordée à la CBS (réseau de communication américain), il a décidé de quitter les lieux, après une question posée par une journaliste.

Du côté des journalistes, ce n'est pas facile non plus. Souvent appelés les « cibles » de l'ancien président américain, ils se retrouvent également au cœur de polémiques. Récemment, le journaliste Jim Acosta, qui travaille pour la CNN, compare la situation de son travail sous Barack Obama, et sous Donald Trump. Il décrit le fait que même si les relations avec Obama étaient ten-

dues, elles étaient là. En revanche, Donald Trump s'en est fait des ennemis. Après avoir répondu au à l'ancien président lors d'une conférence de presse, Jim Acosta s'est fait bannir de la maison Blanche par la porte parole de Donald Trump.

Une relation très compliquée à vivre, pour une grande partie des journalistes américains qui espèrent qu'avec l'arrivée du nouveau président Joe Biden, leur travail pourra être de nouveau bien vu. Mais cela ne pourra se confirmer qu'au fil du temps, puisque l'investiture de Joe Biden ne vient d'avoir lieu que très récemment.

Julie Frère

L'AFFAIRE MILA

Cette affaire a commencé par un simple commentaire sur *Instagram*. En effet, le 18 janvier 2020, lors d'un live sur le réseau social, Mila, 16 ans, une jeune fille parlant de tous les sujets, notamment l'orientation sexuelle et l'amour et affirmant son homosexualité sur les réseaux, répond à un commentaire d'une abonnée sur les musulmans puis rejette les avances d'un de ses abonnés. Celui-ci la traite alors de raciste. Elle affirme par la suite « rejeter toutes les religions » et qu'elle n'est « pas du tout raciste ».

Plus tard, elle publie, dans une story, une vidéo critiquant ouvertement l'islam. Rapidement, cette vidéo déclenche un grand nombre d'injures et de menaces de mort à son égard. Lors d'un témoignage sur *Bellica* (site identitaire appartenant à un mouvement d'extrême droite), la jeune fille confie qu'elle reçoit des centaines de messages haineux à la minute et que des faux comptes à son nom sont créés. Ses données personnelles, comme son adresse et le nom de

son lycée, sont divulguées.

Depuis le début de l'affaire, Mila vit confinée chez elle. Elle ne va plus en cours parce qu'elle a la sensation que la France entière veut sa peau. Aucun lycée ne semble pouvoir assurer sa sécurité.

La première enquête pour « provocation à la haine raciale » est classée sans suite le 30 janvier par le parquet. Cependant, une deuxième enquête a été ouverte pour « menaces de mort, menace de commettre un crime, harcèlement » à cause d'une nouvelle vidéo sur l'islam, diffusée sur *TikTok* cette fois-ci. Elle répond aux haters (personnes diffusant des messages pour la blesser, des menaces...) par un communiqué sur *Twitter* : « J'ai tourné une vidéo qui, en réalité, dure plus d'une minute, dans laquelle j'ai parlé de manière constructive et posée. A la fin de celle-ci, j'ai conclu de façon crue pour mieux rappeler que je ne renoncerai jamais, et surtout pas sous la contrainte, à ma liberté d'expression. »

A la suite de ce message, Mila reçoit des milliers de propos haineux. Elle a donc fermé ces réseaux sociaux et garde espoir qu'un jour, elle n'aura plus à parler de cette histoire.

Son avocat, Maître Malka commente : « Vous pouvez imaginer comment elle va, sa vie a basculé, elle a 17 ans, elle vit comme les gens de *Charlie Hebdo* maintenant, bunkerisée, c'est insupportable ! » et rajoute, en faisant écho à l'actualité : « Il semble qu'il y ait une nouvelle mode qui est de menacer de « faire une Samuel Paty ». En effet, l'adolescente affirme qu'elle a reçu des menaces faisant allusion à Samuel Paty.

Suite à cette nouvelle affaire, le #JeSuisMila est réapparu sur *Twitter* en soutien pour la jeune fille.

Charline Rouveure

Sources :
www.lemonde.fr / www.lespress.fr
www.francebleu.fr



INTERVIEW DE LA ROMANCIÈRE A.L. MATHERS

La liberté d'expression, un sujet encore à débat sur toute la planète. Certaines personnes l'utilisent pour créer des choses tandis que le monde est censuré. « Eux » ce sont : les journalistes, les écrivains, les dessinateurs ou encore les illustrateurs. Dans le cadre de cette édition sur la liberté, j'ai eu la chance d'avoir le témoignage d'une autrice. Celle-ci a écrit La Légende de Sauron, une histoire dans un monde médiéval fantastique où notre héros apprend à se découvrir lui et ses origines tandis qu'il combat des monstres avec ses compagnons.

J : Bonjour. Pouvez-vous, en quelques mots, vous présenter vous et votre livre ?

Mathers : Bonjour et merci pour cette interview, ça me fait énormément plaisir. J'ai 23 ans et je suis une écrivaine strasbourgeoise. J'affectionne particulièrement les univers fantastiques, mettre en scène des héros charismatiques et des créatures mystérieuses. Aujourd'hui, j'ai réussi à terminer un roman et j'ai d'autres projets en cours d'écriture. Le roman en question se nomme *La Légende de Sauron*. Sauron est un jeune garçon qui a grandi dans une famille difficile, éloignée de la plupart des royaumes. Il croise Vorondil, chef de la Guilde des Corbeaux, ayant pour objectif d'enquêter sur les phénomènes surnaturels et de défendre les habitants des créatures démoniaques. Cette compagnie est composée de Narmacil, un épéiste hors pair, Rana, un manieur de couteaux, et Cirth, un archer à l'agilité exceptionnelle. Il décide de les rejoindre sans se douter de ce qui va se mettre en travers de son chemin. L'histoire est illustrée par Noémie DUMONT, étudiante à l'école Isart Digital.

J : Comment est venue l'idée de ce livre ?

Mathers : Depuis toute petite je suis passionnée de jeux vidéos, de mangas/animes et de films fantastiques. Ces passions ont sans aucun doute influencé mon imagina-

tion, mais l'histoire m'est venue naturellement, je suis plutôt créative !

J : Que signifie le mot « auteur/ autrice » pour vous ?

Mathers : Pour moi, le mot « auteur » renvoie à un « artiste de l'écriture », quelqu'un qui sait mettre sur papier une histoire ou simplement une émotion que ce soit à travers un poème, une nouvelle, un roman ou même des paroles musicales. Tout le monde peut devenir auteur, il faut travailler ses écrits, mais je pense qu'on peut tous se lancer et j'encourage les gens à le faire !

J : Qu'est-ce que la liberté d'expression pour vous ?

Mathers : En tant qu'auteur, la liberté d'expression peut être limitée surtout en fonction du public que l'on vise. Par exemple, on ne peut pas être aussi explicite sur certains sujets si l'on écrit une histoire pour des 13-15 ans que des 18-25 ans. Cette expression peut aussi être limitée par certaines maisons d'édition qui peuvent pousser à supprimer, modifier ou censurer des passages. Pour ma part, j'écris généralement ce que j'ai envie sans me poser de question, je rajoute simplement un avertissement d'âge si nécessaire, car être artiste pour moi, c'est être libre !

J : Pensez-vous qu'aujourd'hui, en France, nous pouvons écrire tout ce que nous voulons ou devons-nous nous autocensurer ?

Mathers : Comme je l'ai dit dans la question précédente, je pense qu'il y a certaines choses qu'on décide



de censurer ou simplement de ne pas aborder, mais c'est pour moi un choix et non une obligation. Cela dépend de notre but à travers l'écriture et de ce qu'on veut partager avec les lecteurs.

J : Enfin, quel conseil donner à un lycéen qui souhaite utiliser sa liberté d'expression ?

Mathers : Si je devais m'adresser à des lycéens qui ont peur de s'exprimer à l'écrit, je leur dirais de se lancer, de ne pas se mettre des barrières, d'aborder des sujets sur lesquels ils sont à l'aise et de ne pas avoir peur des avis extérieurs. Il y a toujours des personnes qui ne seront pas de votre avis, comme il y en a qui partageront votre opinion. On accepte de faire face aux deux catégories dès que l'on décide de publier quelque chose.

J : Un mot pour la fin ?

Mathers : Soyez libre, lancez-vous, ne vous posez pas trop de questions et restez vous-même !

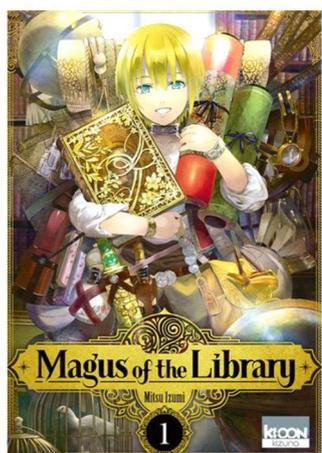
Merci beaucoup à A.L. Mathers de nous avoir fait part de sa vision des choses sur la liberté d'expression en tant qu'auteur indépendante. Vous pouvez retrouver son histoire et son univers sur son blog :

<https://www.almathers.fr>

En espérant qu'elle vous aura donné l'envie de lire son livre et répondu à certaines questions sur la liberté d'expression.

Propos recueillis par Jade Payrou

MAGUS OF THE LIBRARY



Les livres. Une source de savoir, une accumulation de signes chargés de sens, un précieux héritage qui relie le passé et le futur. C'est un mage qui me l'a dit un jour : « protéger les livres, c'est tout simplement protéger le monde ! ».

Pour le jeune Shio, qui passe son temps libre plongé dans les romans, les récits extraordinaires sont un refuge face à la brutalité du quotidien. Son rêve est de partir pour la capitale des livres où sont rassemblées toutes les connaissances du monde. Un projet utopique pour un gamin sans ressources... jusqu'au jour où des envoyées de la fameuse bibliothèque centrale débarquent dans son village ! Le miracle qu'il attend depuis si longtemps est-il sur le point de se réaliser ?

Pour moi, le manga « Magus of the Library » est très bien écrit en plus d'avoir des illustrations très détaillées et impressionnantes. Rien que la couverture est incroyable. Le scéná-

rio nous plonge dans un univers mêlant magie et livres. Ce manga nous présente aussi une façon de parler de la liberté d'expression car il montre plusieurs pays avec différentes visions notamment quand l'auteur aborde le racisme entre les différentes ethnies de l'univers mais aussi comment le savoir influe sur la liberté d'information et donc d'expression. L'originalité de ce manga lui a permis d'être assez populaire et aussi de continuer sa publication, avec déjà 4 tomes publiés. En espérant que ce livre vous convaincra !

« Les bibliothèques seront ouvertes à tous indépendamment de leur ethnie, de leur sexe, de leur statut social et économique » — Anzu Kavishimaf, Magus of the Library

Jade Payrou



sources : <https://www.manga-news.com/index.php/serie/Magus-of-the-Library>

planche : <https://www.portesdumultivers.fr/magus-of-the-library-tome-1-mitsu-izumi/>



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LA DYSTOPIE

La liberté d'expression est un thème récurrent dans les dystopies. En effet, la privation de cette liberté aurait des conséquences graves sur notre société : les citoyens n'auraient plus aucun moyen de s'exprimer, ce qui détruirait à terme la démocratie. Mais, me direz-vous, que sont les dystopies ?

Il s'agit d'un sous-genre de la science-fiction qui est opposé à l'utopie. Généralement, le début d'une dystopie ressemble à une utopie, c'est-à-dire qu'une société idéale nous est présentée (ex : *Minority Report* de Phillip K. Dick ou *Divergente* de Veronica Roth). Cependant, très vite, les failles de cette « société idéale » se révèlent, souvent de manière brutale. Parfois aussi, le cauchemar commence tout de suite et s'intensifie jusqu'à la libération finale, comme dans *Hunger Games* de Suzanne Collins. Dans ce cas là, l'histoire se concentre sur l'évolution de l'héroïne et



<https://www.bedetheque.com/BD-1984->

de sa prise de conscience sur le monde qui est encore plus sombre que ce qu'elle pensait. Sa détermination à changer ce monde va faire tout basculer. Ainsi, les dystopies, bien qu'elles se passent souvent dans le futur, nous interrogent sur notre société actuelle et les dérives qu'elle pourrait connaître. Avec l'arrivée des nouvelles technologies et la question du transhumanisme, elles ont envisagé ces dérives sous un angle différent : celui d'une surveillance généralisée par le biais de moyens de communication comme

nos smartphones. Les auteurs de dystopies souhaitent généralement dénoncer un défaut dans la société qui pourrait mener à la dystopie décrite.

Ce qui ne va pas nous empêcher de les apprécier ! Petite sélection de dystopies sympathiques juste pour vous :

1984, Charles Orwell

un classique, d'ailleurs le roman graphique dont vous voyez la couverture dans cet article est disponible au CDI !

Starters, Lissa Price

Le cercle, Dave Eggers

Porteurs, Cat Kueva

Fahrenheit 451, Ray Bradbury
un autre classique

Bleue, Florence Hinckel

U4, plusieurs romans et auteurs
mon préféré : Koridwen

Power Club, Alain Gagnol

Evodie Arnaud

POÈME

Liberté ! Liberté !

**Oh ! Liberté chérie !
Toi qui vis enchaînée,
Par les pleurs et les cris.**

**Tu es l'esclave jolie de notre ennemi,
Qui te regarde de haut en bas,
Sans bouger, paresseux et las,
Ton ennemi juré : La mélancolie !**

**Tes ailes enchaînées se plient,
Telles des feuilles de papier,
Qui cherchent à se libérer,
Pour trouver le ciel évanoui.**

**Tu te bats au milieu de
Cette modernité,
Nuit et jour, jour et nuit ;
Pour retrouver ta place qui luit,
Près d'Égalité et de Fraternité.**

Jade Payrou

S'EXPRIMER GRÂCE AU STREET ART

Le Street-art est un art particulier car il se produit dans des espaces publics ce qui veut dire que tout le monde peut le voir. Cet art est donc ouvert à tous peu importe l'âge, la richesse... Cela est donc différent de toutes les autres œuvres artistiques que nous pouvons seulement voir dans les lieux privés comme des musées.

Le Street art permet à la plupart des Street artistes de s'exprimer. Il questionne les spectateurs. Par exemple, les « Best Ever » interrogent les gens sur le sens de la vie, les sentiments profonds, le temps qui passe... Dans l'art urbain, les Street artistes font refléter l'époque de leurs œuvres, leurs goûts, leurs désirs, des idées, des utopies. En effet, chaque artiste est libre de s'exprimer comme il le souhaite et le spectateur est libre de comprendre la représentation comme il l'entend. L'artiste est libre de son message, le public libre de ses pensées. Guy Denning est un artiste qui produit ses œuvres pour dénoncer, montrer du doigt le « Mal » et l'injustice des hommes. Il ne veut pas que son art soit qu'un simple décor, il veut revendiquer une idée, faire passer un message derrière chacune de ses œuvres. Denning communique de l'espoir et de l'humanité, il veut transmettre un message de tolérance.

Nous pouvons également nous exprimer grâce à l'art abstrait. Toujours dans le domaine du Street art, Morten Andersen est

un artiste très talentueux. Pour lui, l'art abstrait est le meilleur moyen de s'exprimer. Il pense que la différence avec l'art explicite est qu'il n'y a pas de limite pour s'exprimer.

Enormément de Street artistes revendiquent le Street art comme l'occasion d'être libres. C'est le moment où ils expriment ce qu'ils veulent, que ce soit dans leur esprit (sentiments, émotions) ou même dans la société en général, en défendant une cause, par exemple. Certains racontent même leur histoire sur les murs, bâtiments, structures du monde entier.

Dans tout cela, nous pouvons voir que la liberté d'expression est bien présente dans ce genre d'art que nous pouvons croiser dans des lieux publics internationaux. C'est en effet un bon moyen de s'exprimer, s'ouvrir au monde à travers des fresques abstraites ou non. Le street-art est à la fois une réflexion ouverte sur notre société, sur l'époque où elle a été faite ainsi qu'un témoignage humain rempli par les émotions ressenties par l'artiste.

Maëva Froment

Source

Brest street art : crimes of minds de Marie Aschehoug-Claute, Critères éditions, 2013





JEUX VIDÉO

DÉCOUVERTE : Chut !

Pour conclure cette rubrique jeu vidéo de ce numéro spécial liberté d'expression, quoi de mieux que « Chut ! », un jeu développé par le département de l'Hérault, sur la liberté d'expression. Ce petit jeu gratuit prône les valeurs de créativité et d'inventivité. Dans ce petit monde sombre où toute forme d'opinion personnelle a disparu, vous incarnerez un petit animal. L'objectif ? Redonner de la couleur et de la lumière dans cette ville en vous exprimant. Vous avez la possibilité d'interpréter un danseur, un affichiste, un graffeur ou un slameur pour découvrir les œuvres qui vous entourent et ramener la liberté d'expression.



Minecraft

Pour parler de liberté d'expression, le jeu bac à sable le plus vendu du monde est bien-sûr à l'honneur. En effet, plusieurs pays, le plus souvent dans les régimes autoritaires, ont de nombreuses restrictions sur les contenus extérieurs à leurs frontières, la presse est totalement contrôlée par l'état et la censure d'œuvres ne fait que s'accroître. Alors, à l'occasion de la journée mondiale contre la censure sur internet (le 12 mars), l'association Reporters sans frontières a créé, au sein d'un serveur Minecraft, une bibliothèque virtuelle regroupant les livres bannis des pays des joueurs, leur permettant ainsi d'accéder à des informations normalement « interdites ».



Sources

<https://www.jeuxvideo.com/news/1353098/sea-of-thieves-la-season-one-debarquera-la-semaine-prochaine.htm>

https://www.pcs-avocat.com/rsf-et-minecraft--le-jeu-video-et-l-esport--un-outil-de-liberte-d---information_ad432.html

<https://www.jeuxvideo.com/news/1353382/genshin-impact-version-1-3-nouvelle-banniere-10-invocations-offertes-et-personnage-gratuit-les-dernieres-infos.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=DYYSQ5imwTo>

<https://gomet.net/citoyennete-le-departement-de-lherault-lance-le-jeu-video-chut/>

Sea of Thieves

Embarquez dans votre bateau : direction la saison 1 de Sea of Thieves. Trois ans après la sortie du jeu de Microsoft, les studios Rare ne cessent de mettre le jeu à jour au grand plaisir des moussaillons. L'aventure a commencé le 28 janvier et permet déjà un accès à de nombreux nouveaux contenus exclusifs : des quêtes inédites, de nouveaux événements et de nouvelles missions ! Bref, plein de choses qui nous permettront de ne pas nous ennuyer.



Genshin Impact

Le 3 février, le jeu vedette de 2020 a vu sa mise à jour 1.3 arriver. Et un paquet de nouveautés n'attendent que vous. Xiao, un nouveau personnage, fera son arrivée avec son Arme d'Hast et sa capacité à s'élaner dans une direction. Keqing (un personnage) aura sa propre bannière à partir du 17 février. Un système de réputation a été mis en place, et vous recevrez aussi la possibilité de faire dix invocations. De nouvelles expéditions sont prévues et un personnage quatre étoiles sera offert. Petit bonus : trois codes ont été révélés et vous permettront de gagner 100 Primo-gemmes (système de monnaie du jeu) chacun.



Louis Morel

LES LIMITES DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Après tout, si l'on est libre de s'exprimer, rien ne nous empêche d'avoir une opinion raciste, non ?

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». Cette citation attribuée à John Stuart Mill résume bien les choses. On pourrait croire qu'aucune barrière ne peut restreindre la liberté mais si nous étions vraiment libérés de toute contrainte, nous ne pourrions pas vivre en société. Les autres, voilà la limite. Ainsi, même si rien ne peut empêcher quelqu'un d'être raciste et d'avoir ce genre de pensées, cette personne n'est en revanche pas autorisée à les exprimer, car son opinion est blessante pour les personnes d'une autre couleur de peau. En France, la loi interdit la discrimination, la diffamation, les propos insultants et les discours de haine (intimidation, dénigrement, violence) envers une personne, une catégorie de personnes ou leurs biens. Par

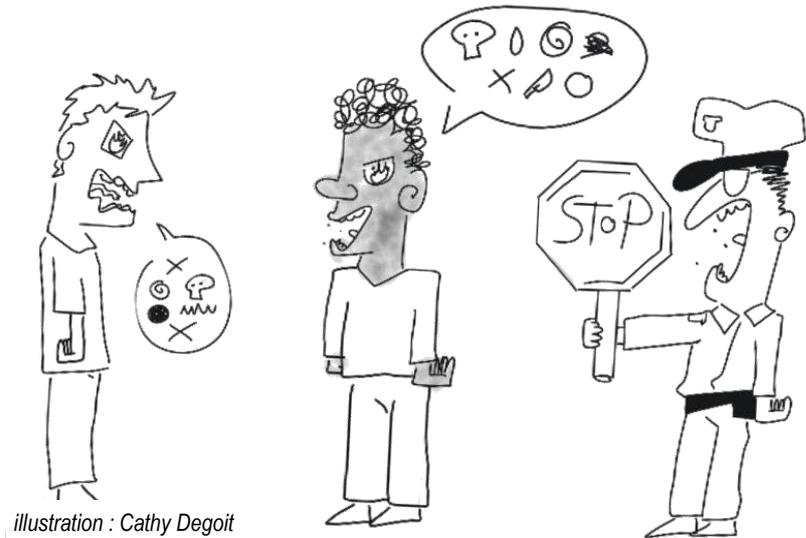


illustration : Cathy Degoit

exemple des injures publiques raciales, nationales ou religieuses sont punies de six mois d'emprisonnement et de 22 500 € d'amendes.

Mais au-delà des lois, la liberté d'expression est aussi limitée par la peur. Des limites psychologiques qui peuvent empêcher de s'exprimer librement par crainte d'être insulté, menacé, ou

victime de commentaires haineux. Les lois qui limitent la liberté d'expression la défendent dans le même temps. Seulement, aujourd'hui, avec internet, beaucoup de personnes se croient protégées par « l'anonymat » et n'hésitent pas à partager le fond de leurs pensées. Après l'attentat de *Charlie Hebdo*, ou plus récemment les menaces reçus par le journal et l'assassinat de Samuel Paty, un climat de peur et d'insécurité s'est installé. Aujourd'hui, des sujets comme la religion ou la politique sont sensibles et beaucoup préfèrent ne pas exprimer du tout leurs opinions. La peur est donc une limite, une limite contre laquelle il faut lutter pour que la liberté d'expression reste une liberté.

Aurore Bouchet



illustration : Aurore Bouchet

CULTURE

Les meilleurs livres à lire en cours de Français

L'épreuve de français est une des innombrables étapes qui vous attendent au lycée. Pendant l'année de première beaucoup l'adorent : la lecture ! Nous vous présentons aujourd'hui une liste non-exhaustive des meilleures livres de français que vous devrez éventuellement lire pour votre baccalauréat.

Tout d'abord, en cinquième place ex æquo, nous retrouvons *Les Fables* de La Fontaine et *Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais. Le premier livre est très connu. Qui n'a jamais entendu parler du « corbeau et du renard » ou encore du « lièvre et de la tortue » ? La Fontaine, encore aujourd'hui, nous enseigne des morales immuables, toujours d'actualité et faciles à comprendre. Sans parler de son talent pour critiquer la royauté. *Le mariage de Figaro* est une célèbre pièce de théâtre, au style rocambolique, racontant l'histoire de Figaro, un valet de chambre, et de son mariage (qui ne se passe pas comme prévu) avec Suzanne une gouvernante. L'auteur met en scène des personnages avec un humour qui a su passer l'épreuve des âges. Cette comédie est l'une des meilleures que l'on puisse lire pour son bac de français.

En quatrième position, nous avons encore une comédie : *L'école des femmes*, de Molière. Cette pièce est une comédie en cinq actes, racontant l'histoire d'Arnolphe qui, en

voulant épouser sa pupille, comprend que celle-ci est amoureuse d'Horace, le fils d'un de ses amis. Molière, l'un des plus grands dramaturges de son temps, connu à travers le monde pour ses célèbres pièces, a très bien su mélanger humour, histoire farfelue, et histoire à l'eau de rose dans cette comédie ! Les personnages sont très profonds, permettant de bien comprendre leurs intentions, leurs désirs et aussi leurs humeurs propres.

En troisième position, on trouve Jules Verne et son célèbre *Voyage au centre de la Terre*, un grand classique des romans d'aventure. Vous aimez les rebondissements, la science et les théories un peu folles ? Ce livre est fait pour vous. En plus, vous découvrirez les différents pays européens nordiques de notre monde. Les personnages sont très différents par leurs caractères, leurs histoires ou encore leurs expériences ce qui nous permet à tous de s'attacher à un personnage. Et, avouons-le, qui n'a jamais été tenté d'aller explorer les profondeurs de notre belle planète Terre pour voir ce qu'il s'y cache ?

La médaille d'argent revient à Montesquieu et à son œuvre, *Lettres persanes* ! *Les Lettres Persanes* est un roman épistolaire nous présentant l'histoire d'Usbek, un noble Persan, qui entreprend un long voyage à Paris. Pendant ce temps, il envoie des lettres à ses proches. Montesquieu fait ressortir l'absurdité

des pensées européennes du début du XVIII^e siècle. L'auteur manie l'ironie en se moquant indirectement des personnes de son époque et de certains domaines comme la monarchie, la religion ou encore les lois. Ce livre est une pépite rare qui se démarque par son originalité et sa critique ouverte de la société et du roi. La diversité des sujets des lettres nous montre la philosophie des Lumières dont Montesquieu faisait parti.

Enfin, en première place, un grand classique de la poésie moderne : *Les Fleurs du mal* de Charles Baudelaire. La façon dont il maîtrise les mots, son habileté à nous faire voyager entre les lignes des poèmes avec une grande sensibilité... Il nous parle à cœur ouvert de ses amours, de ses peines et de son Spleen. La multitude des thèmes peut en inspirer plus d'un pour créer les poèmes de demain.

C'est ainsi que nous terminons notre classement. Bien sûr, tout le monde ne sera pas d'accord mais pour ceux qui les liront en entier, cela sera une petite fierté personnelle et cela permettra d'élargir vos horizons (et vous assurer d'avoir le bac français en poche surtout).

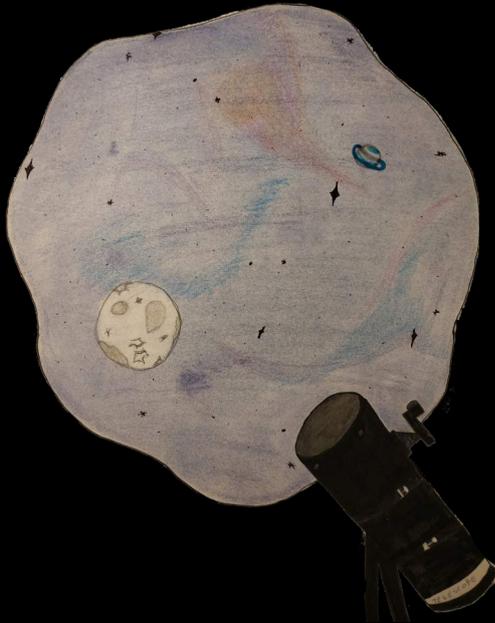
Jade Payrou





Un regard tourné vers l'espace ! LA LUNE

Dans cette nouvelle rubrique, j'ai décidé de vous parler d'un astre très important pour la Terre et surtout vital pour nous : la Lune.



La Lune est le satellite naturel de la Terre. Celle-ci est une sphère quasiment parfaite. Sa taille est de 3476 Km soit un peu plus d'un quart de la Terre. Elle possède une atmosphère pratiquement inexistante et une pesanteur 6 fois plus faible que celle de la Terre. La température au sol de celle-ci varie entre -180°C et $+300^{\circ}\text{C}$. La lune tourne autour de la Terre en environ 27 jours. La Terre et la Lune ont une rotation synchrone : elles tournent sur elles-mêmes et l'une autour de l'autre, ce qui explique qu'on ne voit qu'une seule face de la Lune.

Le saviez-vous ? Les scientifiques, les mathématiciens, les planétologues et les astronomes émettaient autrefois, trois hypothèses sur la formation de la Lune. Sauf que tous ces scénarios n'étaient pas très satisfaisants.

En 1975, un quatrième scénario est créé par les planétologues : celui-ci est le plus plausible et a été retenu aujourd'hui. Il consiste à dire qu'un astre de la taille de Mars serait entré en collision avec notre planète, ce qui aurait éjecté des bouts de la Terre. Ces derniers se seraient ensuite agglomérés pour former la Lune. C'est le plus convaincant car il peut expliquer toutes les similarités entre les deux astres.

La Lune est vitale pour nous, car elle permet à la Terre de stabiliser son axe de rotation et ainsi d'équilibrer sa température.

Si nous n'avions pas de Lune, la Terre aurait des températures extrêmes, dont les changements seraient très fréquents. L'homme ne pourrait pas s'adapter. Les seuls organismes capables d'y résister seraient les bactéries mais avec une durée de vie très courte.

Par ailleurs, nous pouvons voir l'importance des marées, ces montées et descentes des eaux. Pour vous, c'est peut-être anodin. En réalité, elles ont une utilité majeure. Newton explique les marées de cette manière : deux astres s'attirent plus ou moins suivant leur masse et leur force gravitationnelle. Ce qui est le cas de la Terre et de la Lune, créant des différences de niveau des eaux. Le même phénomène est produit par le Soleil (en moins important, car il y a une plus grande distance).

Les marées ont pour but de ralentir la rotation de la Terre et d'éloigner les deux astres (Terre et Lune). Par leur force gravitationnelle, les deux corps astraux s'attirent et donc se rapprochent. Les marées leur permettent de s'éloigner de 4 cm par an et donc de toujours rester à la même distance).



Force gravitationnelle : force d'attraction de plusieurs objets. Elle peut entraîner la déformation des objets. Exemple : si deux astres avec une importante masse se rapprochent avec une vitesse assez faible, ils vont, d'abord, tourner en rond en s'affinant puis ils se déformeront avant d'entrer en collision.

Amélie Lechat

Sources

Le Merveilleux cosmos ! de Jean Andouze
Astronomie et astrophysique (astronome.com)

Photographies de la lune : Amélie Lechat
Dessin : Emeline Delhomme

HOROSCOPE



Bélier (21/03 - 20/04)

Amour : Ne foncez pas tête baissée, prenez le temps de réfléchir à ce que vous dites.

Santé : Le bon air de la montagne vous fera du bien !

Travail : En distanciel, ne vous laissez pas distraire... Reposez tout de suite cette ps5 ! Si vous êtes en présentiel, au moins, vous êtes avec vos amis.



Cancer (21/06 - 22/07)

Amour : Une occasion en or va se présenter devant vous pour faire des rencontres ! Ne soyez pas frileux !

Santé : Sortez prendre le soleil parce que vraiment vous ressemblez à un cachet d'aspirine.

Travail : Vos idées farfelues seront très appréciées au travail.



Balance (23/09 - 23/10)

Amour : Votre cœur de balance n'arrive pas à choisir entre tous ces coups de foudre ! Attention, il ne faut vexer personne !

Santé : Rien ne vous résiste ces derniers temps. Vous avez l'énergie d'un bulldozer.

Travail : Il est temps de vous exprimer ! Vos idées ne sont pas aussi mauvaises que vous l'imaginez !



Capricorne (21/12 - 20/01)

Amour : Le besoin d'isolement sera la seule chose qui vous préoccupera. Vous n'aurez le temps pour personne.

Travail : Vous montrerez beaucoup de confiance et bousculerez vos habitudes ! Vous pimenteriez ainsi votre vie et vos projets professionnels !

Santé : Vous resterez robuste et ne tomberez jamais malade pendant cette pandémie. Quelle énergie !



Taureau (20/04 - 20/05)

Amour : Ne craignez pas de parler franchement à votre moitié ! Un peu de piment ne fait pas de mal !

Santé : Les virus préfèrent ne pas s'approcher de vous en ce moment.

Travail : Attention, gardez votre sang-froid avec vos collègues. Ces derniers pourraient se vexer.



Lion (22/07 - 23/08)

Amour : Vous n'avez pas de chance, vous l'avez laissé filer. Heureusement, vous avez jusqu'à la prochaine Saint Valentin pour vous rattraper.

Santé : Comment dire, c'est pas terrible. Vous tombez malade et penser au Covid, mais pas de panique, ce n'est que la petite grippe du quartier.

Travail : Ne vous décourager pas, le temps passe vite, vous avez déjà fait la moitié de l'année. On n'oublie pas que les vacances approchent à grand pas.



Scorpion (23/10 - 22/11)

Amour : Tout va mal, des mauvaises nouvelles arrivent, vous venez d'être diagnostiqué d'une fissure au cœur, votre amour s'estompe.

Travail : le stress à présent, l'angoisse également. Mais avec de l'ambition, vous répondrez à toutes les questions.

Santé : Vous avez survécu à l'indigestion des fêtes maintenant vous devez manger sain pour survivre !



Verseau (20/01 - 19/02)

Amour : Les célibataires, ne précipitez rien, vous risquez de vous prendre un râteau mémorable. Les amoureux, attention à ne pas faire de gaffe.

Travail : Ne vous laissez pas déborder par le travail, cela risque de vous porter préjudice.

Santé : Attention aux chocolats, à la galette et aux crêpes, vous risquez de faire une indigestion.



Gémeaux (21/05 - 21/06)

Amour : Vous filez le parfait amour avec votre moitié, malheureusement votre double n'aime pas cela et fera tout pour plomber l'ambiance, attention !

Santé : Vous rouler dans la neige vous a apporté un gros rhume. Votre hyperactivité sera mise à rude épreuve.

Travail : On sait tous que vous jouez aux fléchettes pour choisir votre travail, mais ce n'est pas la solution croyez-moi !



Vierge (23/08 - 23/09)

Amour : Vous portez bien votre signe mais plus pour longtemps, la saint valentin approche il est peut-être temps de saisir les occasions qui s'offrent à vous.

Santé : Vous avez peur d'attraper froid, mais aucun risque, le réchauffement climatique a pensé à vous. L'hiver sera de courte durée alors accrochez-vous !

Travail : Il serait peut-être temps de vous réveiller pour ne pas reproduire les erreurs de l'an dernier...



Sagittaire (20/11 - 21/12)

Amour : Une personne inattendue va se déclarer. Cela va être un choc !

Santé : Ne faites pas semblant d'être malade juste pour rester chez vous ! Quelqu'un va s'en apercevoir !

Travail : Le travail ne vous intéresse pas du tout en ce moment. Vous regardez tout le temps par la fenêtre.



Poisson (19/02 - 21/03)

Amour : Oui bon, c'est bien d'être amoureux mais vous avez quand même beaucoup de choses à faire.

Travail : Vous ne savez pas pourquoi mais vous avez envie de saboter le travail de vos collègues. C'est mal.

Santé : Vous ne pouvez pas faire un pas sans éternuer. Eh oui, le printemps arrive avec ses amis les fleurs et le pollen !

Perles d'élèves :

- « Pourquoi l'océan Pacifique ? Parce qu'il n'y a jamais eu de guerre ! »
- « Mon entraînement de sport a duré 38 jours. Du 1er au 38 mars. »



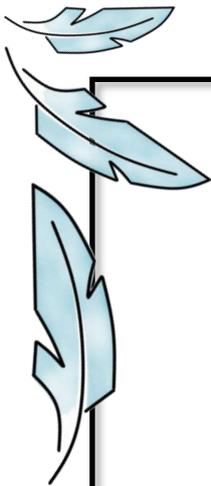
https://www.flaticon.com



https://www.flaticon.com

Perles de profs :

- « Toi, tu es un sacré fromage ! »
- « Je ne connais pas l'humour gitan. »
- « Tu n'as pas fini de jouer au con ? Je vais vraiment finir par croire que tu l'es ! »
- « Arrête de faire ton coquin ! »



Vous souhaitez écrire un article pour le faire paraître dans le prochain numéro?

Vous voulez illustrer les prochains articles écrits par nos rédacteurs de choc ?

Contactez l'équipe du journal à l'adresse :

la.plume.stdenis@gmail.com

Ou rejoignez-nous tous les vendredis à 13h au CDI :)

Suivez-nous sur Instagram



@la.plume.stdenis